

DELIBERATION N°02032026-01
Séance du 02 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile

Date de convocation : 23 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Secrétaire de séance : MOLINE Cécile

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU soumis au vote du Conseil Municipal est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget de la Commune par M. le Maire, pour lequel se dégagent les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE

Libellés	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Résultats reportés (exercice 2024)		205.87 €		106 410.73 €
Opérations Exercice 2025	690 328.57 €	581 851.39 €	213 864.36 €	240 052.75 €
TOTAUX	690 328.57 €	582 057.26 €	213 864.36 €	346 463.48 €
Résultats clôture	108 271.31 €			132 599.12 €
Reste à Réaliser	198 882.00 €	294 673.00 €		
TOTAUX CUMULÉS (totaux + RAR)	889 210.57 €	876 730.26 €	213 864.36 €	346 463.48 €
RESULTATS DEFINITIFS	12 480.31 €			132 599.12 €

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20260302-02032026-01-DE
Date de réception préfecture : 03/03/2026

M le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la présidence de M. Thierry BOUVET, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de la Commune, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.